



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

---

N° DEL 2018.03.21/050

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 2

**Objet : Aménagement du chemin de Fontchristianne - Tranche 3 - Actualisation du plan de financement.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

### Convocation

**Date :** 24/01/2018

**Affichage :** 24/01/2018

### Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;  
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
MUHLACH Catherine pouvoir à Marc BREUIL;  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

### Nombre de membres du conseil municipal

**En exercice :** 33

**Présents :** 21

**Nombre de suffrages exprimés :** 27

### Absents excusés :

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2017.12.13/2017 relative à la demande de subvention pour la tranche 3 de l'aménagement du chemin de Fontchristianne ;

Considérant la modification du projet consistant à élargir la voie en deux points de façon à maintenir une largeur minimum de chaussée de 5,5m ;

Considérant l'intégration dans le projet d'un nouveau point d'apport volontaire de déchets nécessitant un confortement de talus ;

Le montant de l'opération est actualisé à 345 000 €HT et se décompose comme suit :

- VRD et terrassements	158 000 €
- Éclairage public et génie civil télécom	62 500 €
- Revêtements	70 000 €
- Coordination SPS	2 000 €
- Étude géotechnique	3 000 €
- Convention ORANGE – enfouissement réseau télécom	6 200 €
- Convention EDSB – enfouissement	43 300 €

Le plan de financement actualisé s'établit sur la base d'un montant de dépense subventionnable de 275 000 €HT (montant des travaux de revêtement déduit) :

État DETR (40%)	110 000 €
Ville (60%)	165 000 €
Total	275 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM